

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

DATE DE CONVOCATION

24-01-2025

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-01-2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 25

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2025-30-01 - N°04

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L’an deux mille vingt-cinq, le trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Laurent VIALANEIX, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCLETTE, Tony LARGEAU, Malvina PIN, Adrien GAUCHARD, Laurent MORCLETTE, Corinne JAMBU, Nicolas PICAULT, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Malia MOTTEAU, Michel CHAPUT.

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	Mme PIN
Mme MAHE	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme FOURNIER	donne pouvoir à	M. PENDARIES

Absents non représentés :

Martine CARTAU-OURY, Sébastien DIAZ, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MARINHO

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR HIVER 2025 DU SERVICE JEUNESSE

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR HIVER 2025 DU SERVICE JEUNESSE

Sur proposition de M. Julien ANTUNES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 21 janvier 2025,

VU l'avis de la commission Finances du 23 janvier 2025,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 11 décembre 2024 portant sur la mise en place d'un séjour jeunesse du 16 au 22 février 2025, à Châtel en Haute-Savoie, dans le chalet « l'ours blanc » pour 78 jeunes âgés entre 12 et 17 ans dont 10 jeunes saintryens,

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par jeune pour ce séjour est de 750.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service jeunesse proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 65% du coût,

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour hiver 2025 du service jeunesse à Châtel en Haute-Savoie s'applique comme suit :

	CHÂTEL
Tarif Plancher	150.00 €
Quotient Plancher	1250
Tarif Plafond	487.50 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	750.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix POUR, (soit à l'unanimité des personnes présentes ou représentées),

APPROUVE le déroulement d'un séjour hiver du service jeunesse du 16 au 22 février 2025, à Châtel en Haute-Savoie, dans le chalet « l'ours blanc » pour 10 jeunes de la Commune âgés entre 12 et 17 ans,

APPROUVE la tarification du séjour hiver du service jeunesse telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2025, chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 30 janvier 2025,

**Le Maire,
Patrick RAUSCHER**

